



Divorce et indemnité compensatoire

Par **NICO**, le **03/07/2010** à **03:38**

Bonjour,

Ma femme a eu une aventure pendant plusieurs mois puis elle est partie pour une formation en Métropole dans le cadre de son cursus de notaire et a démissionné de son poste.(il y a 7 mois)

Avant son départ nous avons parlé divorce maintenant elle refuse. Moi de mon côté, je viens de rencontrer une personne avec qui j'envisage de refaire ma vie.

Nous avons 2 enfants 9 et 16 ans et un crédit immobilier où je suis emprunteur et elle co-emprunteur. Le terrain sur lequel nous avons construit lui appartient (donnation de son père).

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Actuellement, je me retrouve seul avec les enfants et toutes les factures à payer ainsi que le crédit de la maison qui a toujours été prélevé sur mon compte.

Elle refuse de divorcer et demande non seulement une pension alimentaire pour les enfants mais aussi une indemnité compensatoire pour elle et bien entendu la maison.

Je ne peux pas continuer à payer la maison 800€, une pension alimentaire et une indemnité pour elle, je touche 2200 € net par mois. A t-elle le droit de demander quelque chose pour elle du fait qu'elle ne travaille pas, je rappelle qu'elle a démissionné.

De plus, ma femme ne veut pas vendre la maison pour qu'on puisse solder le crédit qui a toujours été prélevé sur mon compte. Ai-je des droits sur cette maison ?

Moi ce que je veux c'est enlever ce crédit de mon compte et qu'elle le reprenne à son nom et

elle peut conserver la maison sur laquelle je ne compte rien demander.

Je trouve tout cela injuste car je ne l'ai jamais trompé et je ne suis pas en faute. Si elle devait gagner, je ne pourrais pas envisager de prendre un logement et je songe moi aussi à démissionner comme cela la banque saisira la maison puisqu'elle est hypothéquée et elle n'aura rien de moi.

Conseillez moi vite car je suis au bout du rouleau. Merci à vous.

Par **amajuris**, le **03/07/2010** à **14:48**

bjr,

voyez un notaire ou avocat en droit de la famille qui pourront vous conseiller dans ce type de litiges qui est malheureusement assez courant.

cdt